



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE  
SUPERVISION BANCAIRE

# Communiqué de presse

14 mars 2022

## Une évaluation de la BCE montre que les banques doivent améliorer leur déclaration des risques climatiques

- Les banques ne répondent pas pleinement aux attentes de la BCE s'agissant de la déclaration des risques climatiques et environnementaux
- D'importantes lacunes subsistent en dépit des progrès accomplis depuis la première évaluation en 2020
- Les autorités de surveillance ont informé les banques des insuffisances et publient des exemples de bonnes pratiques

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour une [évaluation](#) actualisée des progrès accomplis par les banques européennes dans la déclaration des risques climatiques et environnementaux, telle que définie dans le [guide de novembre 2020](#) de la BCE. En dépit des améliorations constatées depuis la [première évaluation réalisée par la BCE](#) fin 2020, aucune banque ne répond complètement aux attentes prudentielles.

La réglementation en matière de déclaration des risques climatiques et environnementaux deviendra plus stricte au cours des prochaines années, les intervenants de marché et le public voulant être davantage informés. Les banques doivent donc ajuster leurs pratiques sans délai.

L'évaluation actualisée de la BCE couvre 109 banques directement supervisées et porte essentiellement sur les déclarations au plus haut niveau de consolidation. Les superviseurs ont analysé les dernières informations publiques rendues disponibles par les banques au 1<sup>er</sup> novembre 2021 ainsi que les documents présentés dans le cadre de l'[exercice d'auto-évaluation du risque climatique mené par la BCE en 2021](#).

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Par rapport à 2020, un plus grand nombre de banques publie désormais des informations significatives sur les risques climatiques et environnementaux. Par exemple, plus de 70 % des banques évaluées, contre à peine plus de 50 % en 2020, expliquent aujourd'hui la manière dont leur conseil d'administration surveille ces risques. Toutefois, le niveau global de transparence reste insuffisant. Environ 75 % des banques ne précisent pas si les risques climatiques et environnementaux ont un impact significatif sur leur profil de risque, même si près de la moitié d'entre elles ont indiqué à la BCE qu'elles se considéraient comme exposées à de tels risques. Et presque 60 % des banques de l'échantillon ne décrivent pas la manière dont le risque de transition ou le risque physique pourrait affecter leur stratégie.

La publication par les banques de métriques clés ne répond pas non plus suffisamment aux attentes prudentielles, seulement 50 % d'entre elles environ publiant des indicateurs clés de performance ou de risque concernant les risques climatiques et environnementaux. En outre, elles sont seulement 15 % à déclarer leurs émissions financées relevant du scope 3, qui couvrent les émissions se produisant tout le long de la chaîne de valeur des activités, y compris les émissions des contreparties liées aux portefeuilles de prêts.

Par ailleurs, de nombreuses banques n'étaient pas suffisamment leur déclaration des risques climatiques et environnementaux. Par exemple, presque 30 % des banques qui se sont engagées à aligner leurs expositions sur l'accord de Paris ne fournissent aucune information à l'appui de leur engagement. Comme un nombre croissant de banques s'engagent dans des initiatives à consommation énergétique nette zéro, les utilisateurs des informations publiées par les banques vont progressivement chercher des données plus détaillées sur les progrès accomplis et les risques susceptibles d'apparaître si les banques ne parvenaient pas à se conformer à leurs engagements.

Les autorités de surveillance ont également identifié les bonnes pratiques que les banques mettent en œuvre, ce qui confirme la capacité d'ajustement du secteur. Par exemple, une banque visant zéro émission nette dans son portefeuille d'ici 2050 a publié plusieurs cibles intermédiaires et les progrès réalisés en direction de ces cibles, ainsi que les méthodologies et scénarios sous-jacents. De même, certaines banques publient des tableaux de bord relatifs à la performance de leurs portefeuilles de prêts dans divers secteurs de la transition, tels que la production d'électricité, le pétrole et le gaz, ou le secteur automobile, se servant d'une voie de transition fondée sur la science.

Ayant adressé aux banques des lettres de suivi individuelles expliquant leurs principales insuffisances, la BCE attend de ces banques qu'elles prennent des mesures décisives. Cela devrait également les aider à se préparer à de nouvelles exigences réglementaires telles que les normes contraignantes de l'Autorité bancaire européenne relatives aux déclarations, au titre du pilier 3, des

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Fin 2022, la BCE examinera de nouveau les déclarations par les banques de leurs risques climatiques et environnementaux.

Ayant inclus les risques liés au climat et à l'environnement dans ses [priorités prudentielles pour 2022-2024](#), la BCE mène plusieurs activités prudentielles en lien avec le climat cette année, parmi lesquelles son tout premier [test de résistance sur les risques liés au climat](#) et une [revue thématique](#) sur la manière dont les banques intègrent les risques climatiques et environnementaux dans leurs processus. En parallèle, la BCE intègre graduellement les risques climatiques et environnementaux dans sa méthodologie prudentielle régulière, ce qui aura *in fine* un impact sur les exigences de fonds propres au titre du pilier 3.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Simon Spornberger](#), au : +49 151 15 661 448.**

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France